

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 février 2024**

**Secrétaire de séance : madame Annick AUFFRET**

**n° 5.1.1**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapport préalable au débat d'orientation budgétaire

Sur le fondement des articles L2312-1, L3312-1 et L 4312-1 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'orientation budgétaire, présenté sous forme d'un diaporama sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette a donné lieu à un débat de l'assemblée municipale.

Le conseil municipal, après avoir débattu sur le rapport d'orientation budgétaire, à l'unanimité décide de l'adopter

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

Annick Auffret

Le Maire,

Publiée sur le site internet le : Lundi 4 mars 2024

Envoyée et reçue au contrôle de légalité le : Jeudi 29 février 2024